



Action de Formation :

Education et Rééducation comportementale du chien

Public visé :

Cette formation concerne toute personne, professionnelle de l'éducation canine, agent animalier ou bénévole de refuge, souhaitant perfectionner sa pratique en éducation et rééducation comportementale du chien.

Objectifs pédagogiques et compétences visées :

- Travailler en sécurité
- Renforcer la confiance, la coopération et la concentration du chien
- Entraîner l'acceptation du matériel (collier, harnais, muselière ou collerette)
- Proposer des aménagements stimulants
- Gérer la progression d'un exercice d'éducation ou de rééducation

Prérequis :

- Expérience en éducation positive ou expérience en collectivité canine (pension, club, refuge)
- Dans le cadre de l'actualisation de connaissances : ACACED ou un diplôme cité dans l'annexe II de l'Arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances
- ✓ Admission à l'issue d'un entretien téléphonique. Les candidats admis en sont informés par courrier électronique et un contrat de formation professionnelle leur est envoyé.



Déroulement :

Durée : 32 heures de formation

4 journées de 7 heures + 1 journée de 4 heures

15 jours avant la formation :

- ✓ Une convocation écrite est envoyée à chaque participant, accompagnée du support de formation incluant les 8 thématiques de l'actualisation de connaissances ACACED.
- ✓ Chaque participant complète un premier questionnaire afin d'identifier ses besoins spécifiques et d'adapter les enseignements délivrés.

Jour 1 :

- Présentation de la structure et des animaux travaillés durant la semaine de formation
- Apports théoriques :
 - Approche méthodologique pour initier la relation avec un chien inconnu
 - Approche méthodologique en éducation et rééducation du chien de refuge
 - Règles de sécurité en refuge
 - Actualisation de connaissances sur les thématiques suivantes :
alimentation, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection
- Attribution des chiens, définition des objectifs individuels et première interaction

Jours 2, 3 et 4 :

- Elaboration des programmes de travail personnalisés
- Séances individuelles de travail pour chaque stagiaire avec observation active du reste du groupe
- Compte-rendu de chaque séance en groupe
- Correction des erreurs
- Ajustement du plan de travail individuel en fonction des progrès



Jour 5 :

- Création d'un parcours d'enrichissements avec observation proactive des comportements canins
- Bilan de la semaine
- Compte-rendu écrit de l'évolution comportementale de chaque chien à remettre au refuge par le stagiaire
- Recommandations personnalisées à chaque participant par les formateurs en fonction de l'évolution des compétences

Méthode pédagogique :

Formation animée par un formateur Educateur canin DE & Comportementaliste possédant 3 années minimum d'expérience de terrain.

La démarche pédagogique est interactive et favorise l'acquisition de savoir-faire.

Apports méthodologiques et pratiques avec différents profils de chiens (relation à l'humain, bien-être, éducation et rééducation comportementale).

Travail d'observation active lors des séances d'entraînements des animaux.

Les stagiaires travaillent également en binôme ou demi-groupe, toujours encadrés par le formateur.

Moyens pédagogiques :

Prévus par Animal University : suivant les lieux et les dates, 1 à 2 chiens sont attribués à chaque stagiaire, ainsi que le matériel d'éducation nécessaire. Certains travaux pratiques, comme le parcours d'enrichissements, pourront se dérouler avec d'autres chiens.

A prévoir par le stagiaire :

- ✓ Matériel de prise de notes
- ✓ Récompenses alimentaires type knackis
- ✓ Un clicker (uniquement si expérience antérieure)
- ✓ Vêtements adaptés à la pratique (pantalon et chaussures fermées obligatoires) et aux conditions météorologiques.



Modalités d'évaluations :

L'évaluation des acquisitions de chaque stagiaire se fait à travers :

- Les travaux pratiques proposés sur l'ensemble de la formation
- Un retour oral individualisé est fait après chaque exercice pratique
- Une grille d'évaluation sur les compétences acquises est remise à la fin de la formation

À l'issue de la formation, chaque candidat reçoit de l'organisme de formation habilité :

- Une attestation de fin de formation, conforme à l'article L.6353-1 du code du travail
- Une feuille d'émargement et d'attestation de présence sur demande

Un questionnaire de satisfaction est rempli par chaque participant à la fin de la formation.

Un questionnaire sur les effets de la formation est envoyé à chaque participant 6 mois après la formation.

Effectif :

Cette formation est prévue pour un effectif de 6 participants maximum pour un formateur et une capacité maximale de 12 stagiaires et 2 formateurs par session.

Nombre d'heures de formation & horaires :

32 heures soit 5 journées de formation.

Du lundi au jeudi 9h-12h30 puis 13h30-17h00. Le vendredi de 9h à 13h.

NB : les horaires sont susceptibles de varier légèrement en fonction des contraintes du refuge.